

# Fiche signalétique

## Pounce 384 EC

FDS n° : 3510-A  
Date de révision : 2014-07-11  
Format: Na  
Version 1



### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

#### Identificateur de produit

Nom du produit Pounce 384 EC

#### Autres moyens d'identification

Code du Produit 3510-A

Synonymes FMC 33297; 3-phenoxybenzyl  
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate;  
(3-phenoxyphenyl)methyl 3-(2,2-dichloroethenyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate

Ingrédient(s) actif(s) Perméthrine

Famille chimique Pesticides pyréthroides

Autre Nom Commercial POUNCE 384 EC INSECTICIDE

#### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Use as recommended by the label

#### Adresse du fabricant

FMC Corporation  
1735 Market Street  
Philadelphia, PA 19103  
(215) 299-6000 (General Information)  
msdsinfo@fmc.com (E-Mail General Information)

#### Numéro d'appel d'urgence

Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :  
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)  
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

#### Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### Vue d'ensemble des procédures d'urgence

#### Danger

#### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 - Nocif par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Dangers physiques

H277 - Liquide combustible



#### Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

#### Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P330 - Rincer la bouche

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser Foam. Carbon dioxide (CO2). Dry chemical. Water spray or fog. pour l'extinction

#### Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

#### Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### HNOC (danger non classé autrement)

No hazards not otherwise classified were identified.

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Famille chimique Pesticides pyréthroides.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Permethrin	52645-53-1	38.4
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	50-60
Pseudocumene	95-63-6	10-20
Xylenes	1330-20-7	1-5
Cumene	98-82-8	0.1-1

Synonyms are provided in Section 1.

**4. PREMIERS SOINS**

<b>Contact avec les yeux</b>	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Central nervous system effects.
<b>Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Ce produit est un pyréthrianoïde. Si des grandes quantités ont été ingérées, l'estomac et les intestins doivent être évacués. Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Huiles digestibles ou l'alcool peuvent augmenter l'absorption et doivent donc être évités.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Mousse. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Produit chimique. Pulvérisation ou brouillard d'eau.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	. INFLAMMABLE
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Non sensible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Non sensible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isolate fire area. Evacuate downwind.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

<b>Précautions personnelles</b>	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

<b>Manutention</b>	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.
<b>Produits incompatibles</b>	Stéarates

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Pseudocumène 95-63-6	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m <sup>3</sup>	-
Xylenes 1330-20-7	STEL 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>	-	Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 435 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 150 ppm Mexico: STEL 655 mg/m <sup>3</sup>
Cumène 98-82-8	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m <sup>3</sup> S*	IDLH: 900 ppm TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: S* Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 245 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 75 ppm Mexico: STEL 365 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Xylenes 1330-20-7	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>
Cumène 98-82-8	TWA: 25 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

**Protection de la peau et du corps** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

**Protection des mains** Gants de protection

**Protection respiratoire** Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.

**Mesures d'hygiène** De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

**Informations générales** Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	ambre, Liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	ambre
<b>odeur</b>	type hydrocarbure
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	5.0 - 5.6
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	79.4 - 82 °C / 174.9 - 179.6 °F vase clos
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	>1
<b>Densité</b>	8.35 lb/gal
<b>Densité</b>	1.002 @ 20 °C
<b>Solubilité dans l'eau</b>	émulsionne
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible

Masse moléculaire                      Aucun renseignement disponible  
Masse volumique apparente            Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**                                Aucun dans des conditions normales d'utilisation

**Stabilité chimique**                    Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

**Possibilité de réactions dangereuses**                            Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse**            Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter**                    Chaleur excessive. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**Matières incompatibles**                Stéarates.

**Produits de décomposition dangereux**                            Chlore, Chlorure d'hydrogène, Oxydes de carbone.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

**DL50 orale**                                789 mg/kg (rat)  
**DL50 épidermique**                        > 2,000 mg/kg (lapin)  
**CL50 par inhalation**                       1.4 mg/l 4 heures (rat)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**                            Moderately irritating.  
**Corrosion cutanée/irritation cutanée**                            Moderately irritating.  
**Sensibilisation**                            non sensibilisant.

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes**                                Grosses doses toxiques administrées aux animaux de laboratoire ont provoqué des symptômes comme la diarrhée, la salivation, des tremblements et des convulsions intermittentes. Une surexposition aux animaux par inhalation a également provoqué l'hyperactivité et l'hypersensibilité.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Toxicité chronique**                        Perméthrine: On s'attend à ce que les effets soient semblables à ceux observés lors d'une toxicité aiguë.

**Mutagénicité**                                Perméthrine: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

**Cancérogénicité**                            Perméthrin: Evidence of tumors in mice but is not considered relevant to humans.

**Effets neurologiques**                        Perméthrine: Les signes cliniques de neurotoxicité incluent l'activité motrice et le saignement occulte altéré en absence des histopathologique

**Toxicité pour la reproduction**            Perméthrine: Pas de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité pour le développement**        Perméthrine: Absence de tératogénicité chez les animaux.

**STOT - exposition unique**                Risque présumé d'effets graves pour les organes: See listed target organs below.

**STOT - exposition répétée**                Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: See listed target organs below.

**Effets sur les organes cibles**                Perméthrine: Système nerveux central.

**Effets neurologiques**                        Perméthrine: Les signes cliniques de neurotoxicité incluent l'activité motrice et le saignement occulte altéré en absence des histopathologique.

**Risque d'aspiration**                        Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Permethrin 52645-53-1		Group 3		

Xylenes 1330-20-7		Group 3		
Cumene 98-82-8		Group 2B		X

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Permethrin (52645-53-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Permethrin	48 h EC50	Crustacés	0.001	mg/l
	72 h EC50	Algues	0.0125	mg/l
	96 h LC50	Poissons	0.79	µg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.039	µg/l
	96 hr CSEO	Algues	0.9	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.3	µg/l

**Persistence et dégradabilité** Permethrin: modérément persistant. Ne pas facilement hydrolyser. Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Permethrin: La substance a un potentiel de bioconcentration.

**Mobilité** Permethrin: Immobile; Ne devrait pas atteindre les eaux souterraines.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-frac. Le classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en frac.

**N° ID/ONU** NA1993  
**Nom officiel d'expédition** Liquide combustible, n.s.a  
**Classe de danger** Combustible  
**Groupe d'emballage** III

**TMD** Le terme «polluant marin» marquage est applicable seulement pour les expédition par bateau, et n'est pas applicable pour les expédition par la route ou par chemin de fer au Canada.

**N° ID/ONU** UN1993  
**Nom officiel d'expédition** Liquide inflammable, n.s.a  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Perméthrine.  
**Désignation** UN1993, Flammable liquid, n.o.s. (aromatic hydrocarbons, permethrin), 3, PG III, Marine Pollutant

### ICAO/IATA

**N° ID/ONU** UN1993  
**Nom officiel d'expédition** Liquide inflammable, n.s.a

Classe de danger 3  
Groupe d'emballage III  
Désignation UN1993, Flammable liquid, n.o.s. (aromatic hydrocarbons, permethrin), 3, PG III, Marine Pollutant

**IMDG/IMO**

N° ID/ONU UN1993  
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a  
Classe de danger 3  
Groupe d'emballage III  
Polluant marin Perméthrine  
Désignation UN1993, Flammable liquid, n.o.s. (aromatic hydrocarbons, permethrin), 3, PG III, Marine Pollutant

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Permethrin - 52645-53-1	52645-53-1	38.4	1.0
Pseudocumene - 95-63-6	95-63-6	10-20	1.0
Xylenes - 1330-20-7	1330-20-7	1-5	1.0
Cumene - 98-82-8	98-82-8	0.1-1	1.0

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé oui  
Danger chronique pour la santé oui  
Risque d'incendie oui  
Risque de décompression soudaine NO  
Danger de réaction NO

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylenes 1330-20-7	100 lb			X

**CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	RQ
Xylenes 1330-20-7	100 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Cumene 98-82-8	5000 lb		RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

FIFRA Information



Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

**WARNING**

Causes skin irritation. Harmful if swallowed. Harmful if absorbed through skin. Harmful if inhaled.

This pesticide is extremely toxic to aquatic organisms including fish and invertebrates.

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Cumene - 98-82-8	Carcinogen

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Permethrin 52645-53-1	X	X	
Pseudocumene 95-63-6	X	X	X
Xylenes 1330-20-7	X	X	X
Cumene 98-82-8	X	X	X

**Inventaires internationaux**

Component	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELI NCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Permethrin 52645-53-1 ( 38.4 )			X	X	X	X	X	X
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5 ( 50-60 )	X	X	X	X	X	X	X	X
Pseudocumene 95-63-6 ( 10-20 )	X	X	X	X	X	X	X	X
Xylenes 1330-20-7 ( 1-5 )	X	X	X	X	X	X	X	X
Cumene 98-82-8 ( 0.1-1 )	X	X	X	X	X	X	X	X

**Mexique - Classe**

Risque modéré, classe 2

**Classe de dangers du SIMDUT**

B3 - Liquide combustible  
D2B - Matières toxiques



## 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

Date de révision : 2014-07-11  
Note de révision : sections de la FS mises à jour

### Avis de non-responsabilité

FMC Corporation believes that the information and recommendations contained herein (including data and statements) are accurate as of the date hereof. **NO WARRANTY OF FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR ANY OTHER WARRANTY, EXPRESSED OR IMPLIED, IS MADE CONCERNING THE INFORMATION PROVIDED HEREIN.** The information provided herein relates only to the specified product designated and may not be applicable where such product is used in combination with any other materials or in any process. Use of this product is regulated by the U.S. Environmental Protection Agency (EPA). It is a violation of Federal law to use this product in a manner inconsistent with its labeling. Further, since the conditions and methods of use are beyond the control of FMC Corporation, FMC corporation expressly disclaims any and all liability as to any results obtained or arising from any use of the products or reliance on such information.

Préparé par

FMC Corporation  
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2015 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**